

Militants, pas délinquants

Face aux attaques répétées de ce gouvernement, il est urgent de réagir : la criminalisation du syndicalisme et du mouvement social devient un mode de gouvernance.

Pascal Besuelle, militant FSU et militant RESF de la Manche, est accusé de violences n'ayant pas entraîné d'ITT sur agent lors de la manifestation du 12 janvier à St Lô à l'occasion des vœux de N. Sarkozy.

Il était, dans un premier temps, convoqué en correctionnel au Tribunal de Grande Instance de Coutances le 23 juin. Pour préparer sa défense, son avocat a demandé un report d'audience. Celle-ci aura lieu début septembre.

Localement, nous avons vu l'Etat s'en prendre à nouveau en avril 2009 à Alain Hébert, militant CGT, condamné à verser une amende de 19 700 euros (une mobilisation de soutien a eu lieu le 25 juin devant l'ancien hôpital maritime de Cherbourg à 17h30, suivie par un débat sur la répression syndicale). Le 9 juin déjà des militants anti-nucléaire comparaissaient au tribunal de Cherbourg et à Coutances.

Nationalement, il en va de même : 6 militants ont été poursuivis devant le tribunal correctionnel à Valence en avril. Qui sont ces dangereux criminels ? Six militants CGT contre lesquels la direction d'EDF-GDF Valence a porté plainte pour « violation de domicile ». Le 6 octobre 2006, à l'issue d'une manifestation contre la privatisation de Gaz de France, pour se protéger d'une pluie battante et dans l'attente d'une rencontre avec les responsables de l'entreprise, six cents agents pénètrent dans le siège local dont l'accès leur a été refusé par la direction. Des dégradations auraient été commises à cette occasion. Enfin, Alain Reffalo et Erwann Redon, à l'origine du mouvement des désobéisseurs, sont convoqués en commission disciplinaire. Motifs : désobéissance, incitation à la désobéissance collective, manquement au devoir de réserve. On voit bien qu'à côté des projets de destruction des statuts, la menace de licenciement ou de radiation pour faits de résistance vise à mettre au pas la profession en signifiant à tous que la sécurité de l'emploi, c'est terminé !

L'ère est à la répression. Nous ne devons pas laisser se poursuivre cet acharnement anti-syndical et ces atteintes aux libertés individuelles.

Pour exiger la relaxe de Pascal Besuelle, signez et faites signer la pétition en ligne:

<http://sd50.fsu.fr/spip.php?article335>

Sommaire

Edito	p1
Congrès	p2
Quelle école	p3
Jardins d'éveil	p4
Lycée Professionnel	p5
Besoins éducatifs	p6
Base élève	p6
Sécurité, sécurité	p7
Soutien aux sans papiers	p8
Adhésion	p8

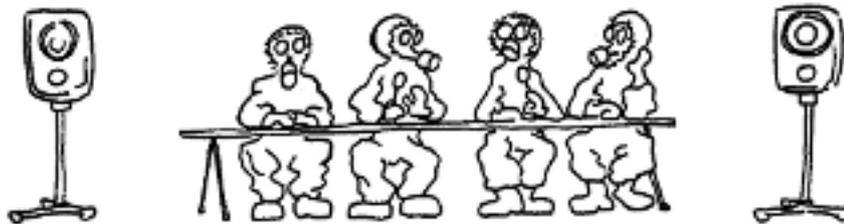
Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS



Directeur de la publication : Gildas Thomas
Bimestriel, abonnement 8€
Journal réalisé, imprimé et plié par
les adhérents de Sud Education.
ISSN : 1293-9862 ; CPPAP : 0310 S 05305
Site : sudeducation50.free.fr/
mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

CONGRÈS DE CHERBOURG

Sud éducation



Le congrès fédéral des syndicats Sud Education a eu lieu à Cherbourg du 4 au 8 mai dernier. Ce fut un plaisir pour nous d'accueillir les délégués venus de toute la France et d'ailleurs ... Pour la Manche, ce congrès a été l'occasion de mesurer l'importance de l'implication des militants : nous avons été nombreux à le préparer et nombreux à y participer, et ce collectif est très positif !

Cela a été aussi pour nous l'occasion de construire des temps d'échange, de création, de découverte en profitant des ressources d'ici : l'atelier vidéo animé par Yves Léonard (allez donc voir sur le site de sud éducation Manche), l'expo de Yaset à la galerie de la Butte ou la présence du «Réseau sortir du nucléaire».

Les débats ont été riches, nombreux, intenses et le travail entamé, il y a trois ans, à propos de «l'Ecole que nous voulons défendre à Sud éducation» a trouvé une nouvelle impulsion dans la réflexion collective. Des orientations ont été choisies, des perspectives sont ouvertes...

En résumé, ce congrès est un outil précieux pour faire vivre notre projet syndical par le travail, les idées, les émotions, les échanges, le collectif ...

HUITIÈME HEURE ...



Prière de laisser cet endroit dans l'état où vous l'avez trouvé...

M. Darcos sur le départ lègue à l'Education Nationale encore 16.000 suppressions de postes. Alors qu'il part de l'Education Nationale vers le Ministère du Travail (bon courage... aux travailleurs !), M. Darcos souligne dans un entretien à la Tribune son ultime décision qui sonnera comme un symbole de ce qui tient lieu de politique éducative :

« *L'Éducation nationale a le premier budget de la nation, avec 60,4 milliards d'euros de crédit en 2010, et 1,2 million de fonctionnaires* », souligne-t-il. « *Cette dimension nous donne une responsabilité particulière lorsqu'il s'agit de participer à la maîtrise des dépenses publiques. C'est pourquoi j'ai proposé de ne pas renouveler 16.000 emplois en 2010, conformément à la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.* » (source : La Tribune)

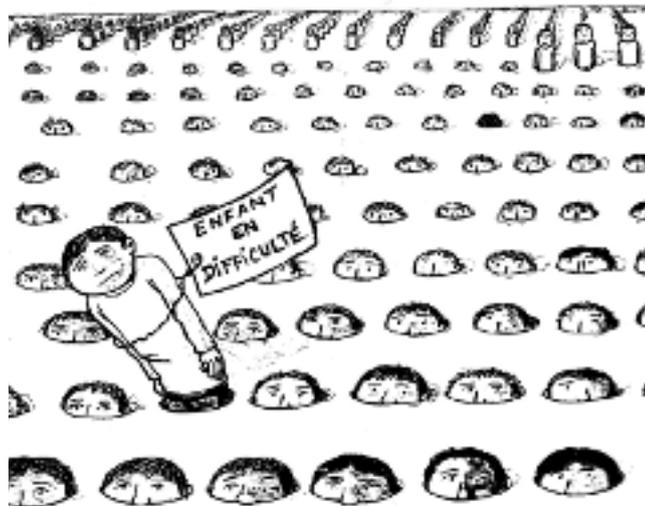
La suite sur le site de SUD Education 78 :

http://sudeducation78.ouvaton.org/spip/article.php3?id_article=284

Synthèse du texte «quelle école ?» adopté lors du congrès de Sud Education à Cherbourg

La nécessité de ce texte répond à la volonté d'un projet d'école dans la réflexion syndicale de Sud Education. Un projet d'école doit être clairement affirmé pour positionner notre lutte dans cette société qui prône des valeurs élitistes et qui défend des objectifs de rentabilité immédiate.

A la question «quelle école voulons-nous à Sud Education?», nous répondons **une école pour tous et pour toutes**, qui soit **démocratique, éducatrice et émancipatrice, ouverte et coopérative, et structurellement repensée**.



1/ Une école pour tous et pour toutes

C'est une école qui refuse la sélection et la hiérarchisation des savoirs, qui permet de s'épanouir et de prendre en compte la diversité des élèves. C'est une école qui lutte contre le tri social, les rythmes scolaires imposés, les programmes trop normatifs, les cloisonnements des disciplines, les systèmes de notation stigmatisant, les orientations précoces...

Nous proposons une école **laïque** (regroupant un seul service public d'éducation), **solidaire** (statut unique des enseignants, traitement égalitaire, refus de la concurrence et de l'exclusion) et **équitable** (avec plus d'égalité des droits et de moyens adaptés en fonction des situations), offrant une **formation polyvalente** (diversité des propositions de formation plus adaptées aux capacités potentielles des élèves).

2/ Une école démocratique et émancipatrice

C'est une école qui refuse d'être utilitaire et individualiste. Rendre l'école plus démocratique implique la volonté de favoriser l'existence d'une **véritable communauté éducative** (intégration et concertation des services des personnels, des élèves, des parents et des intervenants extérieurs).

En ce qui concerne **l'émancipation**, il s'agit bien de développer un cadre de sociabilisation intense (travail de groupe, solidarité entre élève, projets créatifs et culturels, autonomie des élèves...).

Par des moyens **interdisciplinaires** adéquats, l'école doit permettre **l'ouverture des connaissances à la culture, aux échanges et à la recherche**, pour privilégier **l'esprit critique et les acquis culturels** plutôt que la rentabilité des résultats.

L'école est le lieu d'une **responsabilité partagée** permettant la prise de responsabilité des membres de la communauté éducative.

3/ Une école ouverte et coopérative, et structurellement repensée

C'est une école qui propose une **pédagogie active**, permettant de dépasser la transmission unilatérale et autoritaire du savoir (méthodes pédagogiques plus actives, modes d'évaluation différents, entraide et travail de groupe...).

C'est une école restructurée qui ne se définit pas seulement comme un lieu d'enseignement mais aussi comme un lieu de sociabilisation (**autogestion, démocratisation, expériences alternatives**).

Le texte adopté au congrès de Cherbourg annonce finalement un **chantier ouvert**, impliquant la poursuite des débats, autour de différentes pistes de réflexion qui constituent le mandat de la commission fédérale «quelle école?» jusqu'au prochain congrès:

- les missions de l'école?
- les statuts et nature des personnels?
- l'administration, la gestion, la place des personnels et des élèves dans l'établissement?
- les liens avec l'extérieur (parents, organismes, contenus pédagogiques, intervenants artistiques, etc...)?
- les modalités d'apprentissage, d'évaluation, et d'orientation adaptées à la diversité des élèves?
- une école solidaire et égalitaire et les Nouvelles Technologies?

Les «jardins» d'éveil ou comment faire une bouture libérale à l'école maternelle...

Nadine Morano a lancé un appel à candidature aux communes pour la création de jardins d'éveil. La secrétaire d'Etat chargée de la famille compte sur la création de 8000 places dans ces structures expérimentales jusqu'en 2012. Plusieurs maires se montrent déjà intéressés.

Les jardins d'éveils accueilleront donc des enfants de 2-3 ans, qu'ils soient propres ou non, dans des locaux communaux ou des établissements d'accueil existants. Dans un souci de continuité, le jardin d'éveil pourra être situé dans des locaux scolaires. Ouverts de 8 à 19 heures au moins 200 jours par an, les jardins d'éveil pourraient être dirigés par des directeurs d'établissements scolaires pour une rémunération «accessoire». Un pataquès est prévisible sur les responsabilités et les interlocuteurs multiples, l'amplitude d'ouverture laisse penser que la rémunération devra être plus qu'accessoire.

Morano et Darcos soutiennent que ces jardins d'éveil n'ont pas vocation à se substituer à l'école maternelle avec laquelle ils n'auraient que des «liens». Mais la scolarité en maternelle se déroulerait désormais sur trois années. L'idée d'un abaissement de la scolarité obligatoire à 5 ans circule également ce qui pourrait rattacher l'année de grande section à l'école élémentaire (elle y est déjà partiellement, en étant à cheval sur deux cycles). **Le temps de l'école maternelle ainsi diminué, il ne reste plus qu'un pas jusqu'à sa disparition complète.**

Nombre d'éducateurs comprennent mal le principe même de la création des jardins d'éveil. Pourquoi créer des structures spéciales pour les 2-3 ans ? Cela les obligera à passer de la crèche au jardin d'éveil, puis du jardin d'éveil à la maternelle. A cet âge-là, mieux vaut éviter les ruptures inutiles.

Alors que l'école maternelle, qui accueille déjà certains enfants de deux ans est gratuite, les jardins d'éveils seront payants. Une première estimation indique que le coût moyen d'une place en jardin d'éveil se situera entre 7400 euros et 8600 euros. Le financement sera assuré conjointement par les collectivités territoriales, la CAF et les familles (mais pouvant être complétées par d'autres acteurs, notamment les entreprises). La participation des parents variera en fonction de leurs revenus. On sait déjà qu'il sera difficile pour les familles à faibles revenus de « scolariser » leurs enfants, ce qui pourrait entraîner une remise en cause du travail des femmes (car ce sont souvent elles qui restent garder les enfants et ce sont elles aussi qui ont des contrats à temps partiels mal rémunérés avec des horaires très contraignants) et une scolarisation des enfants beaucoup plus tard.

Les objectifs sont clairs : désengagement financier de l'Etat, début du démantèlement du service public d'éducation, nouvelles économies sur les postes, rôle nouveau dévolu aux collectivités territoriales.

En parallèle, l'école privée catholique souhaite ouvrir des crèches pour permettre un accueil précoce des enfants, «dès 18 mois ou même en deçà». Et les directeurs diocésains ont été priés de nommer, dans chaque département, un référent en matière de petite enfance. Pas besoin d'une étude de marché : 2,5 millions d'enfants de moins de 3ans, autant de « clients » pour une scolarité dans le privé. C'est ce qu'on appelle un investissement à long terme, avec la bénédiction de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, dont le patron, Jean-Louis Deroussen, était le président de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens de l'enseignement privé et qui a depuis été invité à siéger au Haut Conseil de la Famille.

Dans la Manche, la mise en place de telles structures à la rentrée 2009 va avoir lieu. On sait que notre département a été cité comme ayant des communes demandeuses, à Avranches notamment où Nadine Morano est venue visiter le chantier de la maison de la petite enfance, puis les locaux du relais d'assistantes maternelles. Au cours de ce déplacement, elle a certainement évoqué le projet de jardin d'éveil qui pourrait être expérimenté à l'école Jacques Prévert où une classe maternelle va fermer à la rentrée prochaine...



Des nouvelles du Lycée Professionnel

LE BAC PRO 3 ANS C'EST LE B...!

Comment faire aussi bien avec moins d'heures

Dorénavant, le bac professionnel se prépare en 3 ans. Fini le BEP (2ans) après lequel deux tiers des élèves environ continuaient en BAC PRO. Les autres avaient un diplôme pour aller travailler. Elèves souvent difficiles en première année de BEP, souvent endurcis après des années d'échec scolaire, ils prenaient petit à petit confiance en eux dès le BEP en poche, et réussissaient le bac. Ces 4 années étaient nécessaires pour apprendre leur métier d'une part, et pour consolider l'enseignement général, d'autre part.

Maintenant, ils doivent réussir en 3 ans, avec des horaires au rabais, entre un tiers et la moitié en moins, selon les matières. Le programme d'enseignement général est plus exigeant. Le programme d'enseignement professionnel est le même. «Faites en 3 ans ce que vous faisiez en 2 ans» dit un inspecteur à des collègues de professionnel. Aux oubliettes les 2 années de BEP garantes des acquis professionnels nécessaires pour accéder au programme du bac. Quelle conséquence pour juin 2012 : bac au rabais ou taux de réussite extra faible ?

Un oral scandaleux

Cette année, toujours pour caler le bac pro sur les autres bacs, un oral de rattrapage est prévu pour la première fois, pour les élèves ayant obtenu entre 8 et 10 de moyenne. Pourquoi pas ? Sauf qu'il s'agit d'un oral mascarade, qui méprise tout le travail fait toute l'année. Explication : cet oral dure 20 minutes, l'élève explique une tâche réalisée pendant un stage, avec comme support une fiche technique. Un élève ayant eu 8 à l'issue de toutes les épreuves (français, math et/ou physique, histoire-géographie, anglais, EPS, VSP, Gestion droit, arts appliqués, enseignement professionnel théorique et pratique), et 12 à cet oral aura le bac. Cet oral vaut autant que la moyenne de toutes les notes réunies !



Quel mépris pour les enseignements et les enseignants!

Méconnaissance de la filière pro de la part de Darcos, incompetence?

On assiste encore une fois à un double langage : d'un côté de la communication sur la revalorisation de la filière professionnelle, de l'autre, un bac au rabais. Mépris des élèves et des enseignants.

APPRENTISSAGE : ENSEIGNER EN CFA PUBLIC, UN STATUT PARTICULIER?

2 feuilles de paie : sur l'une, l'enseignant enseigne au LP à temps partiel sur l'autre, il enseigne au CFA Education Nationale, à temps partiel également (par ex 80% et 20%).

Certains collègues, ayant fait 3h sup cette année, n'ont pas bénéficié de la prime des 500 € mise en place en septembre. Motif : ils enseignent en CFA.

Or nous sommes agents d'Etat. Nous n'avons pas passé un concours pour travailler en CFA. Il se trouve que nous y travaillons car il y a eu des réformes, c'est tout. Nous refusons cette discrimination à l'égard de certains enseignants.

Rappelons que le CFA public Education Nationale dans notre académie est répartie en 3 CFA, un par département. Les diplômes préparés vont du CAP au BTS et Brevet professionnel. Actuellement, il y a 430 apprentis sur l'académie, dont 200 dans la Manche. De plus en plus de collègues sont concernés...

Réponse sécuritaire et précarisation face aux besoins éducatifs

L'abandon de la prévention en matière éducative se concrétise notamment par la diminution de la présence adulte dans les établissements du second degré : moins 140 postes d'Assistants d'Education dans l'Académie de Caen en 2 ans, et 49 postes supprimés dans la Manche.

C'est suite à une injonction gouvernementale d'économies qu'une commission regroupant des chefs d'établissement et l'administration a inventé un barème miraculeux (sans doute en ces temps forts religieux), qui a permis de démontrer que tous les établissements scolaires sont surdotés en postes de surveillants et d'assistants pédagogiques... Il s'agit bien encore d'économiser en supprimant des postes pourtant indispensables dans les collèges et les lycées. Les équipes de Vie Scolaire sont présentes au quotidien auprès des élèves et de leurs familles non seulement pour leur sécurité et leur surveillance, mais surtout dans le cadre de la mission de Service Public pour participer à la formation intellectuelle et à l'éducation des élèves. Et cette mission globale est prise en charge par des personnels qualifiés allant des surveillants aux assistants sociaux en passant par les infirmières et les conseillers principaux d'éducation (CPE). Mais le gouvernement pense pouvoir, sans que cela se remarque trop du grand public, diminuer les postes de ces personnels qui ne sont pas en charge de classe et font du travail d'accompagnement, de médiation, de suivi. C'est pourquoi, après avoir permis la mise en place de nombreux contrats précaires de droit

privé (CAE et Contrat d'Avenir) dans l'Education Nationale, le gouvernement délègue à des personnels précaires des tâches relevant des missions des équipes de vie scolaire ; les fonctions et missions concernant l'absentéisme, par exemple, jusqu'alors remplies par les assistants sociaux et les CPE, seraient assurées par 5000 médiateurs de la réussite. Or ces emplois de "médiateurs de la réussite" (sic) sont des contrats précaires (CAE), sans formation, recrutés pour 6 mois sur critères sociaux (personnes elles-mêmes en difficulté), qui seront ensuite évacués du système sans formation, sans qualification mais avec un retour à la « case départ » au Pôle Emploi.

Ce sont de vrais choix politiques et leurs conséquences qui se jouent à l'Ecole : le tout sécuritaire n'est qu'une réponse répressive, post-événement d'une société qui a peur de sa jeunesse, alors qu'elle-même organise la violence : responsabilisation de l'individu de sa situation sociale, de son échec personnel, social, professionnel, mépris de la démocratie, répressions policières...où l'école et ce qui s'y passe ne sont que le reflet de cette société. Vivent les économies ! Quel beau projet de société proposé à des jeunes qui n'auront sans doute pas envie de le partager et exprimeront peut-être avec violence ce rejet dans l'école et en dehors.

Le site Sud Pions: <http://sud-pions.over-bloog.com/>

Contact du collectif « AE-MI-SE » : echecauroi@no-log.org

La France rappelée à l'ordre par l' ONU sur base-élève.

Le comité des droits de l'enfant de l'ONU demande des modifications qui altèreraient de façon déterminante le fichier. "Les objectifs de cette base de données et son utilité pour le système éducatif n'étant pas clairement définis, le Comité est préoccupé par l'utilisation de cette base de données à d'autres fins telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations".

Le comité exige deux mesures qui pourraient modifier profondément Base élèves. D'abord que les parents aient un droit de rectification et d'effacement du fichier. Ensuite il insiste sur la nécessité de sécuriser les accès au fichier. Le Comité recommande en outre que ne soient entrées dans ces bases de données que des données anonymes, et que l'utilisation des données collectées soit réglementée par la loi de manière à en prévenir un usage abusif.

Les observations du Comité sur le fichage, dans leur ensemble, ne peuvent que conforter la conviction des 200 directeurs d'école qui ont lancé un appel de refus à rentrer dans le dispositif, tout comme les centaines de parents d'élèves qui ont déposé plus de 700 plaintes au pénal dans neuf TGI pour s'opposer au fichage arbitraire de leurs enfants.



Que de la sécurité, rien que de la sécurité, toute la sécurité!

Le 15 mai 2009, au collège de Fenouillet en Haute-Garonne, une enseignante est attaquée d'un coup de couteau par un élève de 5e puni la veille pour un devoir non fait. Treize jours plus tard, Nicolas Sarkozy, dans une intervention bien sûr très médiatisée, annonce son programme de lutte contre l'insécurité, suivant ainsi les conseils de son ministre de l'Education Xavier Darcos :

- «les personnels de direction et d'encadrement recevront une habilitation spécifique qui leur permettra de faire ouvrir les cartables et les sacs»
- «chaque recteur (pourra) disposer d'une équipe mobile d'agents»
- « Possibilité d'ouvrir la réserve civile de la police nationale » (retraités, volontaires) pour sécuriser des établissements scolaires
- « moyen fondamental de la politique de sécurité », l'utilisation de la vidéo surveillance et l'installation de portiques électroniques dans les établissements scolaires.

Le gouvernement adopte ici un schéma désormais classique : une réaction à chaud qui veut paraître musclée du type « Vouloir c'est pouvoir » (c'est Victor Hugo qu'il assassine !), une exploitation éhontée de la détresse suscitée par le drame de Fenouillet, une application systématique de ce que Naomi Klein nomme « la Stratégie du Choc » ; la journaliste canadienne a démontré, en effet, comment les gouvernements profitent des contextes les plus tourmentés pour mettre en oeuvre des réformes économiques néolibérales majeures qui seraient impossibles en temps normal. Le drame de Fenouillet est exploité en un temps record pour activer des

mesures 100% sécuritaires. A 10 jours des élections européennes, c'est une aubaine politique et idéologique. C'est aussi une manne économique avec l'occasion de développer le marché juteux de la vidéo surveillance et des portiques électroniques.

La Fédération Sud Education dénonce ces mesures sécuritaires qui généralisent le soupçon, le contrôle social, et la répression à l'encontre des plus précaires, le recours à une surveillance électronique globale dans les établissements scolaires qui constitue un degré supplémentaire dans la valorisation des méthodes anti-démocratiques aux dépens des valeurs éducatives et citoyennes censées y être transmises. Ces moyens ne permettent non seulement pas de compenser la diminution organisée de l'encadrement humain dans les établissements, mais ils sapent les fondements de l'institution scolaire et la crédibilité de ses représentants.

Au collège de Fenouillet, des enseignants avaient dénoncé les classes surchargées et avaient demandé le classement de leur établissement en ZEP ; des parents d'élèves avaient déploré le manque d'Assistantes sociales et de Conseillers d'Orientation.

Est-il sain, pour le futur citoyen, de lui faire croire qu'il sera mieux -plus libre car plus en sécurité- dans un environnement où l'on diminue constamment la présence humaine mais où l'électronique assure le contrôle social ?

Il est utile de rappeler à Sarkozy qui prétend s'inspirer de Victor Hugo que « celui qui ouvre une école ferme une prison».

Et dans la Manche !

Au collège Diderot de Tourlaville, plus personne à l'accueil : le poste a été supprimé quand l'agent est parti à la retraite. Il avait en charge, entre autres, l'accueil, la surveillance des accès extérieurs et la gestion du standard téléphonique. De plus, sa situation l'amenait à écouter de nombreux personnes dont des élèves, notamment ceux qui en ont le plus besoin comme les élèves qui sont transportés en ambulances, les élèves qui sont particulièrement en demande d'attention. Aujourd'hui, l'accès du collège n'étant plus sous surveillance, c'est le personnel qui a en charge de fermer les portes. Le standard est basculé sur d'autres services dont ce n'est pas la mission et déjà débordés ce qui fait qu'il n'est pas rare d'attendre plusieurs minutes, voire de ne pas pouvoir joindre le collège.

A supprimer des personnes et à les remplacer par des machines (caméras, standard automatique, serrures...), les écoles se transforment en lieux fermés, déshumanisés. La prévention est oubliée, place à la répression : on n'agit plus avant mais quand les problèmes sont là. Les élèves sont laissés face à leurs problèmes. Quand ils exploseront, une brigade d'intervention leur sera envoyée, ils seront fouillés mais ils auront la satisfaction de passer « à la télé » des caméras de surveillance.

Un parrainage républicain réjouissant

Le 5 juin 2009 à la mairie de la Butte de Cherbourg-Octeville, un parrainage républicain était célébré par Bernard Cazeneuve, liant la famille Kostyukov à des parrains et marraines du monde politique et/ou syndical et/ou associatif. Tout a commencé devant l'école de l'Amont-Quentin vers 18h : élèves, parents d'élèves, enseignants, voisins, amis, habitants, nous nous regroupions pour prendre place dans le cortège, derrière la banderole : Non aux expulsions ! L'ambiance était à la fête : ballons de baudruches, percussions, cris joyeux et slogans, le tout sous un grand soleil. Notre groupe d'environ 450 personnes traversait le quartier des Provinces, scandant : non à l'expulsion d'Egor et de sa famille, Egor quant à lui manifestait au milieu de ses copains d'école.

Devant la mairie, le groupe cherbourgeois «Les pieds dans le bocal» nous attendait. C'est dans cette ambiance musicale très festive que Monsieur Cazeneuve invitait la population à se rassembler dans le hall de la mairie. La cérémonie fut émouvante, chaque membre de la famille parrainé très applaudi. Après des prises de paroles déterminées de Monsieur le Maire, d'une part, et de Pascal Besuelle, Président du Collectif contre le racisme et les idées d'extrême-droite, de l'autre, «Les pieds dans le bocal» ont repris le concert pendant que les habitants partageaient le verre de l'amitié. Ce fut une bien belle soirée, un grand moment de solidarité !

La démonstration de l'intégration de cette famille étant faite, nous attendons tous une audience du Préfet pour trouver une solution en vue d'une régularisation.

Mais rien de neuf sur le front

La fête finie, rappelons que la situation de cette famille est des plus alarmantes : une obligation de quitter le territoire français (OQTF) lui a été envoyée fin avril, elle se retrouve donc sans ressources, expulsable à tout moment. Les autres «Sans papiers» de la Manche sont dans des situations similaires. Le Préfet fait la sourde oreille aux demandes de rencontre du Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite et de régularisation concernant les familles sans papiers. Depuis son arrivée à la Préfecture de Saint Lô, les dossiers sont au point mort qu'ils concernent des jeunes majeurs, des adultes isolés, des réfugiés venus pour passer en Angleterre ou des familles installées avec des enfants scolarisés. Le constat est le même dans toute la Manche, d'Avranches à Cherbourg, et l'été est une fois de plus synonyme d'inquiétudes avec l'angoisse de ne pas retrouver tout le monde à la rentrée. Attention restez vigilants cet été, pas de chaises vides à la rentrée 2009!

Alors, cet été 2009 comme ces derniers étés, restons vigilants et attentifs aux Sans papiers. Le travail du Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite, d'itinérance et du RESF se poursuit aux côtés de ceux à qui l'on refuse toujours un accueil digne et respectueux.

En cas d'urgence, 06 87 66 37 27 ou 06 86 56 08 14 ou 06 13 31 26 13 ou 0612 49 70 42.



SUD éducation Manche
education.sud.manche@wanadoo.fr
<http://sudeducation50.free.fr>

Adhésion 2009 – 2010

66% de votre cotisation est déductible des impôts !

ADHESION à SUD EDUCATION (comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Commune :
Tél :
Courriel :
Corps : Discipline :
ETABLISSEMENT (école, collège, lycée, université, retraité...)
.....
BEC nord BEC centre BEC sud
Adresse :
Code postal :
Commune :

Salaires Moyen	Cotisation annuelle	Salaires Moyen	Cotisation annuelle	Salaires Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Montant de la cotisation 2009-2010 : ,00€ payé en 1 fois 2 fois* 3 fois*

* Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront encaissés fin novembre, fin février et fin avril.

Attention, l'attestation fiscale concernera l'anné civile 2010 !

Chèques à l'ordre de SUD Education Manche, adressés à

SUD Education Manche, 54 rue de la bucaille, 50100 Cherbourg